

Nom commercial: Urethan Spray

Code produit: L17

Version actuelle: 6.1.0, établi le: 22.03.2022 Version remplacée: 6.0.0, établi le: 01.11.2021 Région: CH

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom commercial

Urethan Spray

UFI:

VEF2-PCFG-F005-MHRM

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange

Vernis protecteur isolant en spray pour protection contre l'attaque chimique.

Utilisations contre-indiquées

Donnée non disponible.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Adresse

BBC Cellpack GmbH Carl-Zeiss-Strasse 20

79761 Waldshut-Tiengen

N° de téléphone +49 (0)7741 6007-0 N° Fax +49 (0)7741 64989

e-mail electrical.products@cellpack.com

Service émetteur / téléphone

+49 (0)7741 6007-0

Informations relatives à la fiche de données de sécurité

msds@cellpack.com

Identification de l'importeur

Adresse

Cellpack AG Electrical Products Anglikerstrasse 99 CH-5612 Villmergen

N° de téléphone +41 56 618 18 18 N° Fax +41 56 618 12 45

e-mail verkauf.epschweiz@cellpack.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence

145; de l'étranger: +41 44 251 51 51(Centre Suisse d'Information Toxicologique)

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP)

Aerosol 1; H222 Aquatic Chronic 2; H411 Carc. 1B; H350 Skin Irrit. 2; H315 STOT RE 2; H373 STOT SE 3: H336

Informations relatives à la classification

Le produit a été classé en utilisant les méthodes mentionnées ci-dessous et décrites à l'Article 9 et les critères spécifiés dans le Règlement (CE) Nr. 1272/2008 :

Dangers physiques: évaluation des données avec l'annexe I, Partie 2

Dangers pour la santé et dangers pour l'environnement: évaluation des données toxicologiques et écotoxicologiques en conformité avec l'Annexe I, Partie 3, 4 et 5.



Nom commercial: Urethan Spray

Code produit: L17

Version actuelle: 6.1.0, établi le: 22.03.2022 Version remplacée: 6.0.0, établi le: 01.11.2021 Région: CH

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage conformément aux critères du règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP)

Pictogrammes de danger









Mention d'avertissement

Danger

Composants déterminant le danger devant figurer sur l'étiquette:

Hydrocarbures, C6, isoalcanes, >5% n-hexane

Hydrocarbures, C9-C12, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, aromatiques (2-25 %)

2-butanone-oxime

Mentions de danger

H222 Aérosol extrêmement inflammable.

H229 Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

H350 Peut provoquer le cancer.

H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou

d'une exposition prolongée

H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Mentions de danger (UE)

EUH208 Contient 2-butanone-oxime. Peut produire une réaction allergique.

Conseils de prudence

P201 Se procurer les instructions spéciales avant utilisation.

P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et

de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

P211 Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition.

P251 Ne pas perforer, ni brûler, même après usage.

P260 Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.

P273 Éviter le rejet dans l'environnement.

P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection

des yeux/du visage.

P308+P313 EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin.

P391 Recueillir le produit répandu.

P410+P412 Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50

°C/122 °F.

UFI:

VEF2-PCFG-F005-

MHRM

Éléments d'étiquetage additionnels

Récipient sous pression. À protéger contre les rayons solaires et à ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C. Ne pas percer ou brûler même après usage.

Ne pas vaporiser vers une flamme ou un corps incandescent.

Conserver hors de la portée des enfants.

"Réservé aux utilisateurs professionnels"

2.3 Autres dangers

Forme des mélanges explosifs au contact de l'air.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants



Nom commercial: Urethan Spray

Code produit: L17

Version actuelle: 6.1.0, établi le: 22.03.2022 Version remplacée: 6.0.0, établi le: 01.11.2021 Région: CH

3.1 Substances

Non applicable. Le produit n'est pas une substance.

3.2 Mélanges

Caractérisation chimique

Mélange des substances suivantes avec des additifs inoffensifs:

Composants dangereux

N°	Dénomination de la			ations		
				olémentaires		
	N° CAS / CE / Index / REACH	Classification (CE) 1272/2008 (CLP)	Conc	entration		%
1	butane					
	106-97-8	Flam. Gas 1A; H220	>=	25,00 - <	50,00	% en
	203-448-7	Press. Gas; H280				poids
	601-004-00-0					
	-					
2	propane					
	74-98-6	Flam. Gas 1A; H220	>=	10,00 - <	25,00	% en
	200-827-9	Press. Gas				poids
	601-003-00-5					
	-					
3		, isoalcanes, >5% n-hexane				
	64742-49-0	Flam. Liq. 2; H225	>=	10,00 - <	25,00	% en
	931-254-9	Asp. Tox. 1; H304				poids
	-	Skin Irrit. 2; H315				
	01-2119484651-34	STOT SE 3; H336				
		Aquatic Chronic 2; H411				
4	Hydrocarbures, C9					
	64742-95-6	Flam. Liq. 3; H226	>=	10,00 - <	25,00	% en
	918-668-5	STOT SE 3; H335				poids
	-	STOT SE 3; H336				
	01-2119455851-35	Aquatic Chronic 2; H411				
		Asp. Tox. 1; H304				
_		EUH066				
5	aromatiques (2-25	-C12, n-alcanes, isoalcanes, cycliques,				
	aromatiques (2-25	Aquatic Chronic 2; H411	>=	5,00 - <	10,00	% en
	919-446-0	Asp. Tox. 1; H304		0,00 - 1	10,00	poids
	-	EUH066				70.00
	01-2119458049-33	Flam. Liq. 3; H226				
	2 . 2	STOT SE 3; H336				
		STOT RE 1; H372				
6	2-butanone-oxime					
	96-29-7	Acute Tox. 3; H301	<	2,50		% en
	202-496-6	Acute Tox. 4; H312				poids
	616-014-00-0	Skin Irrit. 2; H315				-
	-	Skin Sens. 1; H317				
		Eye Dam. 1; H318				
		STOT SE 3; H336				
		Carc. 1B; H350				
		STOT SE 1; H370				
		STOT RE 2; H373				

Pour le texte complet des phrases H et EUH mentionnées: voir rubrique 16

N°	Note	Limites de concentration spécifiques	Facteur M (aiguë)	Facteur M (chronique)
1	C, U	-	-	-



Nom commercial: Urethan Spray

Code produit: L17

Version actuelle: 6.1.0, établi le: 22.03.2022 Version remplacée: 6.0.0, établi le: 01.11.2021 Région: CH

2	111			
	U	-	-	-

Pour le texte complet des notes: rubrique article 16 « Notes relatives à l'identification, à la classification et à l'étiquetage des substances ((CE) No 1272/2008, Annexe VI) ».

N°	Voie d'absorption, organe cible, effet concret
5	H372
	-; système nerveux central; -
6	H370
	-; voies respiratoires supérieures; -
	H373
	orale; sang; -

Vale	Valeurs d'estimation de la toxicité aiguë (ETA)				
N°	orale	dermale	par inhalation		
5			13,2 mg/l		
6	100 mg/kg de poids corporel	1100 mg/kg de poids corporel			

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Indications générales

En cas de doute, ou si des symptômes persistent, faire appel à un médecin. Ne jamais rien faire ingérer à une personne inconsciente. Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé.

Après inhalation

Amenée d'air frais, mettre à l'état de repos et maintenir au chaud. Respiration irregulière/arrêt de la respiration: respiration artificielle. Mettre en position latérale de sécurité lors de la perte de connaissance et demander les conseils d'un médecin.

Après contact cutané

En cas de contact avec la peau, laver immédiatement et abondamment à l'eau.

Après contact oculaire

Enlever les lentilles de contact. Rincer soigneusement à l'eau courante pendant 10 à 15 minutes, les paupières bien écartées et en protégeant l'œil non affecté.

Après ingestion

Ne pas faire vomir. Appeler immédiatement le médecin. Ne jamais rien faire ingérer à une personne inconsciente. Rincer la bouche et boire beaucoup d'eau.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Donnée non disponible.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires Donnée non disponible.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Agent d'extinction approprié

Dioxyde de carbone; Extincteur à poudre; Mousse

Agent d'extinction non approprié

Eau

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Un incendie produira une épaisse fumée noire. L'exposition aux produits de décomposition peut comporter des risques pour la santé. L'échauffement provoque une élévation de la pression avec risque d'éclatement. Les vapeurs peuvent former un mélange hautement inflammable avec l'air.

5.3 Conseils aux pompiers

Dans le cas d'un incendie refroidir avec l'eau les récipients. En cas d'incendie, utiliser un appareil de protection



Nom commercial: Urethan Spray

Code produit: L17

Version actuelle: 6.1.0, établi le: 22.03.2022 Version remplacée: 6.0.0, établi le: 01.11.2021 Région: CH

respiratoire à alimentation autonome en air. Empêcher les effluents de la lutte contre le feu de pénétrer dans les égouts ou les cours d'eau. Rabattre les gaz/vapeurs/brouillards par pulvérisation d'eau.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Pour les non-secouristes

Tenir à l'écart de toute source d'incendie. Ne pas inhaler les vapeurs. Se référer aux mesures de protection énumérées dans les rubriques 7 et 8.

Pour les secouristes

Donnée non disponible. Equipement de protection individuelle - cf. rubrique 8.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas rejeter dans les canalisations d'égout. Risque d'explosion; Si le produit contamine des nappes d'eau, rivières ou égouts, alerter les autorités compétentes selon les procédures réglementaires.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Contenir et recueillir les fuites avec des matériaux absorbants non combustibles, p.ex. sables, terre, vermiculite, terre de diatomées, puis les collecter dans des fûts en vue de leur élimination selon les réglementations en vigueur (voir rubrique 13). Nettoyer de préférence avec un détergent ; éviter l'utilisation de solvants.

6.4 Référence à d'autres rubriques

Donnée non disponible.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Indications pour l'utilisation en toute sûreté

Empêcher la création de concentrations inflammables ou explosives dans l'air et éviter les concentrations de vapeur supérieures aux valeurs limites d'exposition professionnelle. Utiliser le produit dans des locaux dépourvus de toute flamme nue ouautres sources d'ignition, et posséder un équipment électrique protégé. Observer les réglementations de la protection du travail.

Mesures générales de protection et d'hygiène

Ne pas manger/boire/fumer pendant l'utilisation.

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion

Les vapeurs sont plus lourdes que l'air. Elles peuvent se répandre lelong du sol et former des mélanges explosifs avec l'air.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Mesures techniques et conditions de stockage

Toujours conserver la préparation dans des emballages d'un matériauidentique à celui d'origine. Informationes supplémentaires voir l'etiquette. Tenir éloigné de chaleur et de la lumière solaire directe. Conserver les récipients à l'abri de l'humidité, dans un endroit frais et bien ventilé.

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs

Aire de stockage dotée d'une bonne aération.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Donnée non disponible.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Valeurs limites sur les lieux de travail

N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	butane	106-97-8	203-448-7



Nom commercial: Urethan Spray

Code produit: L17

Version actuelle: 6.1.0, établi le: 22.03.2022 Version remplacée: 6.0.0, établi le: 01.11.2021 Région: CH

	MAK (SUVA)				
	n-Butan /				
	n-Butane				
	VLE (courte durée)	7600	mg/m³	3200	ml/m³
	VLE (8h)	1900	mg/m³	800	ml/m³
2	propane	74-98-6		200-827-9	
	MAK (SUVA)				
	Propan /				
	Propane				
	VLE (courte durée)	7200	mg/m³	4000	ml/m³
	VLE (8h)	1800	mg/m³	1000	ml/m³

Valeurs DNEL, DMEL et PNEC

valeurs DNEL (travailleurs)

	Dénomination de la substance N° CAS / CE					
N°	Dénomination de la subst	Dénomination de la substance				
	Voie d'exposition	durée d'action	effet	Valeur		
1	Hydrocarbures, C6, isoal	canes, >5% n-hexane		64742-49-0		
				931-254-9		
	dermale	(chronique) à long terme	systémique	13964	mg/kg/jour	
	par inhalation	(chronique) à long terme	systémique	5306	mg/m³	
2	Hydrocarbures, C9, aromatiques			64742-95-6		
				918-668-5		
	dermale	(chronique) à long terme	systémique	25	mg/kg/jour	
	par inhalation	(chronique) à long terme	systémique	150	mg/m³	
3	Hydrocarbures, C9-C12, r	liques, aromatiques (2-	-			
	25 %)			919-446-0		
	dermale	(chronique) à long terme	systémique	44	mg/kg/jour	
	par inhalation	(chronique) à long terme	systémique	330	mg/m³	

valeurs DNEL (consommateur)

N°	Dénomination de la subst	tance		N° CAS / CE	
	Voie d'exposition	durée d'action	effet	Valeur	
1	Hydrocarbures, C6, isoal	Hydrocarbures, C6, isoalcanes, >5% n-hexane			
				931-254-9	
	orale	(chronique) à long terme	systémique	1301	mg/kg/jour
	dermale	(chronique) à long terme	systémique	1377	mg/kg/jour
	par inhalation	(chronique) à long terme	systémique	1131	mg/m³
2	Hydrocarbures, C9, aromatiques			64742-95-6	
				918-668-5	
	orale	(chronique) à long terme	systémique	11	mg/kg/jour
	dermale	(chronique) à long terme	systémique	11	mg/kg/jour
	par inhalation	(chronique) à long terme	systémique	32	mg/m³
3	Hydrocarbures, C9-C12, r	n-alcanes, isoalcanes, cyc	liques, aromatiques (2-	-	
	25 %)			919-446-0	
	orale	(chronique) à long terme	systémique	26	mg/kg/jour
	dermale	(chronique) à long terme	systémique	26	mg/kg/jour
	par inhalation	(chronique) à long terme	systémique	71	mg/m³

8.2 Contrôle de l'exposition

Contrôles techniques appropriés

Veiller à une ventilation adéquate, si possible, par aspiration auxpostes de travail et par une extraction générale convenable. Si cette ventilation est insuffisante pour maintenir les concentrations des particules et des vapeurs de solvants sous les valeurs limites d'exposition, porter des appareils respiratoires.

Equipement de protection individuelle

Protection respiratoire

En cas de dépassement des valeurs limites au poste de travail, porter unappareil de respiration homolgoué à cet



Nom commercial: Urethan Spray

Code produit: L17

Version actuelle: 6.1.0, établi le: 22.03.2022 Version remplacée: 6.0.0, établi le: 01.11.2021 Région: CH

effet. Demi-masque avec combinaison de filtre, au moins de la classe de filtre A1P2 ou masque de protection à la respiration avec ventilation externe. Recommandation: anti-gaz AX, couleur d'identification brun

Protection des yeux / du visage

Lunettes de protection (EN 166)

Protection des mains

En cas de risque de contact du produit avec la peau, il est suffisant d'utiliser des gants de protection homologués par ex. conformes à la norme EN 374. Avant chaque utilisation, le gant de protection doit être testé en fonction de son aptitude spécifique au poste de travail (telles que la résistance mécanique, la compatibilité avec le produit et les propriétés antistatiques). Observer les instructions et les informations du fabricant des gants de protection quant à leur utilisation, le stockage, les soins et le remplacement des gants. Remplacer immédiatement des gants endommagés ou dégradés. Les opérations doivent être conçues de manière à éviter une utilisation permanente des gants de protection.

Matériau approprié butyl-caoutchouc

Divers

Porter des revêtements antistatiques en fibres naturelles ou en fibres synthétiques résistant à haute température. Après contact avec le produit, toutes les parties du corps souillées devront être lavées.

Contrôle de l'exposition de l'environnement

Donnée non disponible.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Etat d'agrégation			
liquide			
Etat/Couleur			
Aérosol			
incolore			
Odeur			
caractéristique			
pH			
Donnée non disponible.			
Point d'ébullition / intervalle d'ébullition			
Valeur		-0,5	°C
Point de fusion/point de congélation			
Donnée non disponible.			
Température de décomposition			
Donnée non disponible.			
Point d'éclair			
Valeur	<	0	°C
Température d'inflammation	T	000	20
Valeur		300	°C
Inflammabilité			
Donnée non disponible.			
Limites inférieure d'explosion			
Valeur		1,2	% en vol
		-,-	
Limites supérieure d'explosion		- 1	0/
Valeur		9,4	% en vol
Pression de vapeur			



Nom commercial: Urethan Spray

Code produit: L17

Version actuelle: 6.1.0, établi le: 22.03.2022 Version remplacée: 6.0.0, établi le: 01.11.2021 Région: CH

Valeur	2100 hPa
Température de référence	20 °C
Valeur	4900 hPa
Température de référence	50 °C

Densité de vapeur relative

Donnée non disponible.

Densité relative

Donnée non disponible.

Densité	
Valeur	0,79 g/cm³
Température de référence	20 °C

Solubilité dans l'eau Remarque/s insoluble

Solubilité

Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)

Donnée non disponible.

Donnée non disponible.

Viscosité Donnée non disponible.

Caractéristiques des particules Donnée non disponible.

Autres informations

Autres informations

Donnée non disponible.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Donnée non disponible.

10.2 Stabilité chimique

Donnée non disponible.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Donnée non disponible.

10.4 Conditions à éviter

Chaleur, flammes nues et autres sources d'ignition.

10.5 Matières incompatibles

Donnée non disponible.

10.6 Produits de décomposition dangereux

Exposée à des températures élevées, la préparation peut dégager des produits de décomposition dangereux, tels que monoxyde et dioxyde decarbone, fumées, oxydes d'azote.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Toxi	Toxicité orale aiguë (résultat du calcul ATE du mélange)				
N°	I° Nom du produit				
1	Urethan Spray				
Rem	narque/s	Le résultat obtenu par la méthode de calcul définie au point 3.1.3.6			



Nom commercial: Urethan Spray

Code produit: L17

Version actuelle: 6.1.0, établi le: 22.03.2022 Version remplacée: 6.0.0, établi le: 01.11.2021 Région: CH

de la partie 3 de l'annexe I du règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP),
se situe en dehors des valeurs impliquant une classification /
l'etiquetage du mélange selon tableau 3.1.1 (ETA orale > 2000
mg/kg).

Toxi	icité orale aiguë				
N°	Dénomination de la substance		N° CAS		N° CE
1	Hydrocarbures, C6, isoalcanes, >5% n-	hexane	64742-49-0		931-254-9
DL5	0			16750	mg/kg de poids corporel
	èces hode	rat OCDE 401 ECHA			
	luation/Classement			disponibles, I	es critères de classification
2	Hydrocarbures, C9, aromatiques	,	64742-95-6		918-668-5
DL5		>		3492	mg/kg de poids corporel
Espo	èces	rat ECHA			
3	Hydrocarbures, C9-C12, n-alcanes, isoa cycliques, aromatiques (2-25 %)		•		919-446-0
DL5	0	>		15000	mg/kg de poids corporel
	èces hode rce	rat OCDE 401 ECHA			
4	2-butanone-oxime	1 = 31 11 1	96-29-7		202-496-6
ETA				100	mg/kg de poids corporel
Espo Sou	èces rce	rat 1272/2008/C	E, annexe VI		

Toxicité dermale aiguë				
N° Dénomination de la substance		N° CAS		N° CE
1 Hydrocarbures, C6, isoalcanes, >5% n	-hexane	64742-49-0		931-254-9
DL50	>		3350	mg/kg de poids corporel
Espèces Méthode Source Evaluation/Classement	lapin OCDE 402 ECHA Compte teni	ı des données (disponibles le	es critères de classification
Evaluation, Glassomont	ne sont pas		лорогногоо, те	or critered de diacemedien
2 Hydrocarbures, C9, aromatiques		64742-95-6		918-668-5
DL50	>		3160	mg/kg de poids corporel
Espèces Méthode Source	lapin OCDE 402 ECHA			
3 Hydrocarbures, C9-C12, n-alcanes, isos cycliques, aromatiques (2-25 %)	alcanes,	-		919-446-0
DL50	env.		3400	mg/kg de poids corporel
Espèces Méthode Source	rat OCDE 402 ECHA			
4 2-butanone-oxime		96-29-7		202-496-6
ETA			1100	mg/kg de poids corporel



Nom commercial: Urethan Spray

Code produit: L17

Version actuelle: 6.1.0, établi le: 22.03.2022 Version remplacée: 6.0.0, établi le: 01.11.2021 Région: CH

Espèces	lapin
Source	1272/2008/CE, annexe VI

Tox	Toxicité aiguë par inhalation					
N°	Dénomination de la substance		N° CAS		N° CE	
1	Hydrocarbures, C6, isoalcanes, >5% n	-hexane	64742-49-0		931-254-9	
CL5	0			259,3	mg/l	
Dure	ée d'exposition			4	h	
Etat	d'agrégation	Vapeur				
Esp	èces	rat				
Mét	node	OCDE 403				
Sou	rce	ECHA				
Eva	uation/Classement	Compte tenu	des données d	isponibles, le	es critères de classificat	tion
		ne sont pas i	remplis.			
2	Hydrocarbures, C9, aromatiques		64742-95-6		918-668-5	
CL5	0	>		6,193	mg/l	
Dure	ée d'exposition			4	h	
Etat	d'agrégation	Vapeur				
Esp	èces	rat				
Mét	node	OCDE 403				
Sou	rce	ECHA				
Eva	uation/Classement	Compte tenu	des données d	isponibles, le	es critères de classificat	tion
		ne sont pas i	remplis.			
3	Hydrocarbures, C9-C12, n-alcanes, isoa	alcanes,	-		919-446-0	
	cycliques, aromatiques (2-25 %)					
CL5	0	>		13,1	mg/l	
Dure	ée d'exposition			4	h	
Etat	d'agrégation	Vapeur				
Esp	èces	rat				
Mét	node	OCDE 403				
Sou	rce	ECHA				

Cor	Corrosion cutanée/irritation cutanée						
N°	Dénomination de la substance		N° CAS	N° CE			
1	Hydrocarbures, C9, aromatiques		64742-95-6	918-668-5			
Esp	èces	lapin					
Mét	hode	OCDE 404					
Sou	rce	ECHA					
Éva	luation	irritant faible					
Eva	luation/Classement	Compte tenu	des données disp	oonibles, les critères de classification			
		ne sont pas i	•				
2	Hydrocarbures, C9-C12, n-alcanes, isoa	Icanes,	-	919-446-0			
	cycliques, aromatiques (2-25 %)						
Esp	èces	lapin					
Mét	hode	OCDE 404					
Sou	rce	ECHA					
Éva	luation	Non irritant					

N°	ons oculaires graves/irritation oculaire Dénomination de la substance		N° CAS	N° CE	
1	Hydrocarbures, C6, isoalcanes, >5% n-	hexane	64742-49-0	931-254-9	
Dure	e d'exposition		72	h	
Esp	èces	lapin			
Métl	node	OCDE 405			
Sou	rce	ECHA			
Éval	uation	Non irritant			
Eval	uation/Classement	Compte tenu		nibles, les critères de classification	on
2	Hydrocarbures, C9, aromatiques		64742-95-6	918-668-5	



Nom commercial : Urethan Spray

Code produit: L17

Version actuelle: 6.1.0, établi le: 22.03.2022 Version remplacée: 6.0.0, établi le: 01.11.2021 Région: CH

Espé	èces	lapin
Méth	node	OCDE 405
Soul	rce	ECHA
Éval	uation	Non irritant
3 Hydrocarbures, C9-C12, n-alcanes, isoalcanes, -		lcanes, - 919-446-0
	cycliques, aromatiques (2-25 %)	
Espé		lapin
		lapin OCDE 405
	èces node	!

Sen	Sensibilisation respiratoire ou cutanée					
N°	Dénomination de la substance		N° CAS	N° CE		
1	Hydrocarbures, C6, isoalcanes, >5% n-h	nexane	64742-49-0	931-254-9		
Voie	d'exposition	Peau				
Espe	èces	souris				
Méth	node	OCDE 429				
Soul	rce	ECHA				
Éval	uation	non sensibilis	ant			
Eval	uation/Classement	Compte tenu	des données disponibles, l	es critères de classification		
		ne sont pas r	emplis.			
2	Hydrocarbures, C9, aromatiques		64742-95-6	918-668-5		
Voie	d'exposition	Peau				
Espe	èces	cobaye				
Méth	node	OCDE 406				
Soul	rce	ECHA				
Éval	uation	non sensibilis	ant			
3	Hydrocarbures, C9-C12, n-alcanes, isoal	canes,	-	919-446-0		
	cycliques, aromatiques (2-25 %)					
Voie	d'exposition	Peau				
Espe	èces	cobaye				
Méth	node	OCDE 406				
Soul	rce	ECHA				
Éval	uation	non sensibilis	ant			

Mut	agénicité sur les cellules germinales				
N°	Dénomination de la substance		N° CAS	N° CE	
1	Hydrocarbures, C6, isoalcanes, >5% n-l	nexane	64742-49-0	931-254-9	
Soul	rce	ECHA			
Eval	luation/Classement	Compte tenu	des données disp	onibles, les critères de classification	
		ne sont pas r	emplis.		
2	Hydrocarbures, C9, aromatiques		64742-95-6	918-668-5	
Soul	rce	ECHA			
Eval	luation/Classement	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification			
		ne sont pas i	emplis.		
3	Hydrocarbures, C9-C12, n-alcanes, isoa	Icanes,	•	919-446-0	
	cycliques, aromatiques (2-25 %)				
Soul	rce	ECHA			
Eval	luation/Classement	Compte tenu	des données disp	onibles, les critères de classification	
		ne sont pas i	emplis.		

Toxi	Toxicité pour la reproduction						
N°	Dénomination de la substance	N	° CAS		N° CE		
1	Hydrocarbures, C6, isoalcanes, >5% n-	nexane 6	4742-49-0		931-254-9		
Voie	d'exposition	par inhalation					
NOA	AEC			9000	ppm		
Duré	e d'exposition			13	semaines		
Type d'examen		Etude sur 2 gér	nérations				
Espe	èces	rat					



Nom commercial: Urethan Spray

Code produit: L17

Version actuelle: 6.1.0, établi le: 22.03.2022 Version remplacée: 6.0.0, établi le: 01.11.2021 Région: CH

Méthode	OECD 416		
Source	ECHA		
Evaluation/Classement	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification		
	ne sont pas remplis.		
2 Hydrocarbures, C9, aromatiques	64742-95-6 918-668-5		
Source	ECHA		
Evaluation/Classement	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification		
	ne sont pas remplis.		
3 Hydrocarbures, C9-C12, n-alcanes, isoal	lcanes, - 919-446-0		
cycliques, aromatiques (2-25 %)			
Source	ECHA		
Evaluation/Classement	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification		
	ne sont pas remplis.		

inamination de la cubatance				
nomination de la substance		N° CAS		N° CE
drocarbures, C6, isoalcanes, >5% n-h	nexane	64742-49-0		931-254-9
exposition	par inhalation			
			9018	ppm
l'exposition			2	année(s)
s	souris			· ·
e	OECD 451			
	ECHA			
ion/Classement	Compte tenu	des données d	lisponibles, l	es critères de classification
	ne sont pas r	emplis.	•	
drocarbures, C9-C12, n-alcanes, isoal	canes,	-		919-446-0
cliques, aromatiques (2-25 %)				
	ECHA	•	•	
ion/Classement			lisponibles, l	es critères de classification
s e	exposition exposition on/Classement drocarbures, C9-C12, n-alcanes, isoal	exposition souris OECD 451 ECHA Compte tenu ne sont pas r drocarbures, C9-C12, n-alcanes, isoalcanes, eliques, aromatiques (2-25 %) ECHA Compte tenu ne sont pas r	exposition exposition souris OECD 451 ECHA Compte tenu des données on e sont pas remplis. drocarbures, C9-C12, n-alcanes, isoalcanes, eliques, aromatiques (2-25 %) ECHA	par inhalation 9018 exposition Souris OECD 451 ECHA Compte tenu des données disponibles, I ne sont pas remplis. drocarbures, C9-C12, n-alcanes, isoalcanes, eliques, aromatiques (2-25 %) ECHA Compte tenu des données disponibles, I ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique Donnée non disponible.

	Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition répétée							
N°	Dénomination de la substance		N° CAS	N° CE				
1	Hydrocarbures, C6, isoalcanes, >5% n-l	nexane	64742-49-0	931-254-9				
Voie	d'exposition	par inhalatio	n					
Sou	rce	ECHA						
Eva	luation/Classement	Compte tenune sont pas	·	onibles, les critères de classification				

Danger par aspiration	
Donnée non disponible.	

Effets différés et immédiats, et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée

L'exposition aux vapeurs de solvants contenus dans le mélange au-delà des limites d'exposition professionnelle indiquées peut conduire à des effets néfastes pour la santé, tels qu'irritation des muqueuses et du système respiratoire et des effets néfastes pour les reins, le foie et le système nerveux central. Les symptômes et les signes se traduiront par des céphalées, étourdissements, vertiges, fatigue, asthénie musculaire, somnolence et dans les cas extrêmes, perte de conscience. Les contacts prolongés ou répétés avec le mélange peuvent enlever la graisse naturelle de la peau et provoquer ainsi des dermites de contact non allergiques et une absorption à travers l'épiderme. Des éclaboussures dans les yeux peuvent provoquer des irritations et des dommages réversibles.

11.2 Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien

Donnée non disponible.

Autres informations

Donnée non disponible.



Nom commercial: Urethan Spray

Code produit: L17

Version actuelle: 6.1.0, établi le: 22.03.2022 Version remplacée: 6.0.0, établi le: 01.11.2021 Région: CH

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Toxicité	é sur les poissons (aigüe)			
N° Dé	énomination de la substance	N° CAS		N° CE
1 Hy	ydrocarbures, C9, aromatiques	64742-95-6		918-668-5
LL50			9,2	mg/l
Durée d	d'exposition		96	h
Espèce	es	Oncorhynchus mykiss		
Méthod	le	OCDE 203		
Source		ECHA		
2 Hy	ydrocarbures, C9-C12, n-alcanes, isoal	canes, -		919-446-0
су	cliques, aromatiques (2-25 %)			
LL50		- 10	30	mg/l
Durée d	d'exposition		96	h
Espèces		Oncorhynchus mykiss		
		OCDE 203		
Source		ECHA		

Toxicité sur les poissons (chronique)

Donnée non disponible.

Toxi	cité pour les daphnies (aigüe)				
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	3	N° CE	
1	Hydrocarbures, C9, aromatiques	64742-	95-6	918-668-5	
LE50)		3,2	mg/l	
Duré	e d'exposition		48	h	
Espe	èces	Daphnia magna			
Méth	node	OCDE 202			
Soul	ce	ECHA			
2	Hydrocarbures, C9-C12, n-alcanes, isoa	lcanes, -		919-446-0	
	cycliques, aromatiques (2-25 %)				
LE50)	10	- 22	mg/l	
Duré	e d'exposition		48	h	
Espé	èces	Daphnia magna			
Méthode		OCDE 202			
Soul	ce	ECHA			

Tox	icité pour les daphnies (chronique)				
N°	Dénomination de la substance	N° CAS		N° CE	
1	Hydrocarbures, C9-C12, n-alcanes, isoal	Icanes, -		919-446-0	
	cycliques, aromatiques (2-25 %)				
NOE	EC		0,097	mg/l	
Dure	ée d'exposition		21	jour(s)	
Esp	èces	Daphnia magna			
Mét	hode	OECD 211			
Sou	rce	ECHA			

Tox	icité pour les algues (aigüe)				
N°	Dénomination de la substance	N° CA	S	N° CE	
1	Hydrocarbures, C9, aromatiques	64742-	-95-6	918-668-5	
LE5	0		2,9	mg/l	
Dur	ée d'exposition		72	h	
Esp	èces	Pseudokirchneriella s	subcapitata		
Mét	hode	OCDE 201			
Sou	rce	ECHA			
2	Hydrocarbures, C9-C12, n-alcanes, iso cycliques, aromatiques (2-25 %)	alcanes, -		919-446-0	



Nom commercial: Urethan Spray

Code produit: L17

Version actuelle: 6.1.0, établi le: 22.03.2022 Version remplacée: 6.0.0, établi le: 01.11.2021 Région: CH

LE50	4,1	mg/l
Durée d'exposition	72	h
Espèces	Pseudokirchneriella subcapitata	
Méthode	OCDE 201	
Source	ECHA	

Toxicité pour les algues (chronique)

Donnée non disponible.

Tox	Toxicité sur bactéries					
N°	Dénomination de la substance		N° CAS	N° CE		
1	Hydrocarbures, C9, aromatiques		64742-95-6	918-668-5		
CE5	50	>	99	mg/l		
Dure	ée d'exposition		10	min		
Esp	èces	boue activée				
Métl	hode	OCDE 209				
Sou	rce	ECHA				
2	Hydrocarbures, C9-C12, n-alcanes, isoa	lcanes,	•	919-446-0		
	cycliques, aromatiques (2-25 %)					
EL5	0		43,98	mg/l		
Dure	ée d'exposition		48	h		
Espèces Teti		Tetrahymena	pyriformis (Protozoen)			
Méthode		QSAR				
Sou	rce	ECHA				

12.2 Persistance et dégradabilité

	ersistance et degradabilite			
Bio	dégradabilité			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS		N° CE
1	Hydrocarbures, C9, aromatiques	64742-95-6		918-668-5
Туре	e	BSB		
Vale	ur		78	%
Dure	ée		28	j
Mét	node	OCDE 301 F		•
Sou	rce	ECHA		
Éva	uation	facilement biodégradable		
2	Hydrocarbures, C9-C12, n-alcanes, isoa	ilcanes, -		919-446-0
	cycliques, aromatiques (2-25 %)			
Vale	ur		74,7	%
Dure	ée		28	jour(s)
Mét	node	OCDE 301 F		, , ,
Sou	rce	ECHA		
Éva	uation	facilement biodégradable		

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Donnée non disponible.

12.4 Mobilité dans le sol

Donnée non disponible.

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Donnée non disponible.

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Donnée non disponible.

12.7 Autres effets néfastes

Autres effets néfastes	
Danger pour l'eau potable dès fuite d'une quantité minime dans le sol.	

12.8 Autres informations



Nom commercial: Urethan Spray

Code produit: L17

Version actuelle: 6.1.0, établi le: 22.03.2022 Version remplacée: 6.0.0, établi le: 01.11.2021 Région: CH

Autres informations

Aucune donnée sur la préparation elle-même n'est disponible. Les parties composantes dangereuses pour l'environnement figurent au registre 3(Produits contenus dangereux).

Ne pas jeter égouts ou dans les parages.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Attribuer un numéro de code de déchet selon le catalogue européen des déchets en accord avec le service régional d'élimination des déchets.

Seulement les cuvettes d'aerosol complement vidées passer a la recuperation des matieres secondaires doit Attribuer un numéro de code de déchet selon le CH-Ordonnance du DETEC sur les listes pour les mouvements des déchets en accord avec le service régional d'élimination des déchets.

Après utilisation, les emballages doivent être vidés le plus complètement possible; après nettoyage approprié, ils peuvent être réutilisés. Les emballages non nettoyables doivent être éliminés en accord avec le service régional d'élimination des déchets.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1 Transport ADR/RID/ADN

2 Classe 5F Code de classification Numéro ONU UN1950 Nom technique **AÉROSOLS**

Code de restriction en tunnels Étiquette

Marque "matière dangereuse pour l'environnement"

Signe conventionnel "poisson et arbre"

14.2 Transport IMDG

Classe

Numéro ONU UN1950 Nom et description **AEROSOLS**

Sources de danger Hydrocarbons, C6, isoalkanes, <5% n-hexane

EmS F-D, S-U Étiquettes 21

Marque "matière dangereuse pour l'environnement"

Signe conventionnel "poisson et arbre"

Remarque/s Emballage externe (caisses ou cartons) doit correspondre au moins aux

Directives pour la groupe d'emballage II.

14.3 Transport ICAO-TI / IATA

Classe 2.1 Numéro ONU UN1950

Nom et description Aerosols, flammable

Étiquettes

Remarque/s Emballage externe (caisses ou cartons) doit correspondre au moins a la groupe

d'emballage II (IATA - directive 5.2 PI203).

14.4 Autres informations

Donnée non disponible.

14.5 Dangers pour l'environnement

Informations sur les risques pour l'environnement, si pertinents, voir 14.1 - 14.3.

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Donnée non disponible.



Nom commercial: Urethan Spray

Code produit: L17

Version actuelle: 6.1.0, établi le: 22.03.2022 Version remplacée: 6.0.0, établi le: 01.11.2021 Région: CH

14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non pertinent

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Règlements UE

Règlement (CE) n o 1907/2006 (REACH) Annexe XIV (Liste des substances soumises à autorisation)

D'après toutes les données disponibles et/ou conformément aux informations fournies par les fournissseurs en amont, le produit ne contient aucune substance considérée comme soumise à l'obligation d'autorisation incluse à l'annexe XIV (liste des substances soumises à autorisation) du Règlement Reach (CE) 1907/2006.

Liste des substances candidates REACH dites extrêmement préoccupantes (SVHC) à soumettre à la procédure d'homologation

D'après toutes les données disponibles et/ou conformément aux informations fournies par les sous-traitants,, le produit ne contient pas de substances considérées des substances à inclure à l'annexe XIV (liste, voire classement des substances soumises à une autorisation) selon les articles 57 et 59 du règlement REACH (CE) 1907/2006.

Règlement (CE) n o 1907/2006 (REACH) Annexe XVII: RESTRICTIONS APPLICABLES À LA FABRICATION, LA MISE SUR LE MARCHÉ ET L'UTILISATION DE CERTAINES SUBSTANCES ET PRÉPARATIONS DANGEREUSES ET DE CERTAINS ARTICLES DANGEREUX

Le produit est soumises à restriction selon l'annexe XVII du règlement REACH (CE) N° 3 1907/2006 .

le produit contient le(s) suivant(es) substances, auxquelles s'applique l' annexe XVII du règlement (CE) 1907/2006.

N°Dénomination de la substanceN° CASN° CEN°12-butanone-oxime96-29-7202-496-628

DIRECTIVE 2012/18/UE concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses

Le produit est soumis à l'annexe I, partie 1, catégorie de danger : E2, P3a

Si les propriétés de la substance/produit donnent lieu à plusieurs classifications, on applique, aux fins du Règlement 2012/18/UE, les seuils les plus bas fixés dans la partie 1 ou dans la partie 2 de l'annexe I.

Autres prescriptions

Les prescriptions nationales en matière sanitaire et de prévention des accidents ou de maladies professionnelles s'appliquent lors de l'utilisation du produit.

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée pour ce mélange

RUBRIQUE 16: Autres informations

Sources des données utilisées pour l'établissement de la fiche:

Règlement (CE) no 1907/2006 (REACH), 1272/2008 (CLP) dans sa version respective actuellement en vigueur. Directives 2000/39/CE, 2006/15/CE, 2009/161/UE, (UE) 2017/164.

Listes nationales sur les valeurs limites pour l'air applicables dans les différents pays dans leurs versions respectives actuellement en vigueur.

Règlements sur les transports d'après ADR, RID, IMDG, IATA dans leurs versions respectives actuellement en vigueur.

Les sources de données évaluées pour la détermination des données physiques, toxicologiques et écotoxicologiques sont indiquées dans les sections respectives.

Texte intégral des phrases H et EUH mentionnées aux sections 2 et 3 (si non cité dans ces sections).

EUH066 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

H220 Gaz extrêmement inflammable.
H225 Liquide et vapeurs très inflammables.
H226 Liquide et vapeurs inflammables.





Nom commercial: Urethan Spray

Code produit: L17

Version actuelle: 6.1.0, établi le: 22.03.2022 Version remplacée: 6.0.0, établi le: 01.11.2021 Région: CH

H280	Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur.
H301	Toxique en cas d'ingestion.
H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H312	Nocif par contact cutané.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H318	Provoque de graves lésions des yeux.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.
H370	Risque avéré d'effets graves pour les organes.
H372	Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée

Notes relatives à l'identification, à la classification et à l'étiquetage des substances et mélanges ((CE) No 1272/2008, Annexe VI)

C Certaines substances organiques peuvent être commercialisées soit sous une forme

isomérique bien définie, soit sous forme de mélange de plusieurs isomères. Dans ces cas-là, le fournisseur doit préciser sur l'étiquette si la substance est un isomère

spécifique ou un mélange d'isomères.

U Lorsqu'ils sont mis sur le marché, les gaz doivent être classés comme «gaz sous

pression» dans l'un des groupes suivants: «gaz comprimé», «gaz liquéfié», «gaz liquéfié réfrigéré» ou «gaz dissous». L'affectation dans un groupe dépend de l'état physique dans

lequel le gaz est emballé et, par conséquent, doit s'effectuer au cas par cas.

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

Modifications / suppléments:

Les modifications par rapport à l'édition précédente sont indiquées à gauche de la page.

Le présent document est protégé par la loi sur les droits d'auteur. Toute altération ou reproduction nécessite l'accord explicite préalable de la société UMCO GmbH.

Prod-ID 616909